

SANOGERME

DÉSINFECTANT ASSAINISSEUR AIR & SURFACES-AEROSOL

Version n°6.0 applicable le 31/08/2017

APPLICATIONS

SANOGERME est un désinfectant de contact, bactéricide, fongicide, qui permet une désinfection et une désodorisation en une seule opération. Il trouve son application dans toutes les opérations de désinfection des matériels* et des surfaces. (* hors matériels médicaux).

SANOGERME est particulièrement adapté pour le traitement des tables de change, appareils de protection individuels, sanitaires, vestiaires.

Les propriétés assainissantes et désodorisantes de SANOGERME en font un allié indispensable dans les locaux accueillant du public. Il permet de rétablir en quelques secondes une ambiance fraîche et agréable dans les pièces traitées.

Domaines d'applications : crèches, écoles, maisons de retraite, salles de sport, bureaux, transports en commun, chambres d'hôtes,...etc.

AVANTAGE PRODUIT

Avantages

Eco-conseils :

Pour réduire l'impact environnemental, respecter les doses recommandées d'utilisation.

Prêt à l'emploi

Efficacité Bactéricide et Fongicide

Désodorisant

Traitement des surfaces et d'atmosphères

CONSEILS D'UTILISATION

Zone à Traiter	Méthode d'application	Temps de contact	Finition
<u>Multi-surfaces</u>	Pulvériser à environ 20 cm des surfaces à désinfecter pendant 3 à 5 secondes.	Laisser agir 5 à 15 minutes (selon le spectre de désinfection souhaité).	Laisser sécher, sans essuyer.
<u>Locaux</u>	Vaporiser aux 4 coins de la pièce pendant 10 secondes pour un local de 50 m ³ .	/	/

PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

Aspect : Liquide limpide
Couleur : Incolore
Parfum(s) disponible(s) : Menthe

pH pur : non applicable
Densité < 1.00 ± 0,01g/cm³

SANOGERME

DÉSINFECTANT ASSAINISSEUR AIR & SURFACES-AEROSOL

Version n°6.0 applicable le 31/08/2017

Contient parmi d'autres composants (Règlement CE N° 648/2004 – 907/2006) :	Gaz propulseurs : butane et isobutane(contenant moins de 0.1% de butadiène (203-450-8)), propane. Désinfectant, solvant.
-------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

ELIMINATION – BIODEGRADABILITE

Filière d'élimination :	Eliminer le contenu/récipient conformément aux prescriptions municipales d'élimination des déchets.
Biodégradabilité :	Contient exclusivement des tensioactifs et agents de surface conforme au règlement (CE) 648/2004.

CONDITIONNEMENT

Code article	BACT
Bidon	750ml
Carton	12 x 750ml
Palette	75 cartons
Recommandations :	Stocker en emballages d'origine, bien fermés, à l'abri du gel et des fortes chaleurs. DLUO : 12 mois

RÉGLEMENTATION

Dangereux – Respecter les précautions d'emploi.

Utilisez les biocides avec précautions.

Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Usage strictement professionnel.

Activité	Dilution	Temps de contact	Normes	Souches
Bactéricide	Pur	5 mn	EN 1276 (en condition de saleté)	<i>Pseudomonas auruginosa</i> - <i>Staphylococcus aureus</i> - <i>Escherichia coli</i> - <i>Enterococcus hirae</i> .
Fongicide	Pur	15 min	EN1650 (en condition de saleté)	<i>Candida albicans</i> - <i>Aspergillus niger</i> .

Substance active biocide: ETHANOL CAS n° 64-17-5 : 61.71 g/l

ALKYL (C12-C14) ETHYLBENZYLAMMONIUM CHLORIDE (ADEBAC(C12-14)) CAS n° 85409-23-0 : 0.59 g/l

ALKYL (C12-18) DIMETHYLBENZYLAMMONIUM CHLORIDE (ADBAC(C12-18)) CAS n° 68391-01-5 : 0.59 g/l

TP2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux.

Pour toutes les informations concernant les précautions d'usage et de sécurité, veuillez vous reporter à la fiche de données de sécurité, disponible sur simple demande en application du décret 87-200 du 25/03/87. Ne pas transvaser dans un autre récipient sans y reproduire l'étiquetage hygiène et sécurité.